

ARRETE- n°2021
portant révision du schéma régional de santé (SRS) de
Nouvelle Aquitaine 2018-2023

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-1 à L.1434-3 ; L.1434-6 ; L.1434-9 à L.1434-11 ; R.1434-1 à R.1434-9 et R.1434-11 ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine publié le 17 juillet 2018 au recueil des actes administratifs de Nouvelle Aquitaine

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature en date du 2 juillet 2021 publiée au recueil des actes administratifs spécial le 2 juillet 2021 n° R75-2021-109

VU l'avis de consultation sur le projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine publié le 18 mai 2021 au recueil des actes administratifs N°R75-2021-077 de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'avis rendu par le conseil de surveillance de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le 30 juin 2021 ;

VU l'avis rendu par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine le 19 juillet 2021 ;

VU l'avis rendu par la conférence régionale de santé et de l'autonomie le 29 juin 2021 ;

VU les avis rendus par les collectivités territoriales de la région Nouvelle Aquitaine dont les conseils ont pris valablement une délibération ;

VU les avis rendus par les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie de la Corrèze en date du 15 juillet 2021, de la Creuse en date du 5 juillet et des Landes en date du 17 juin 2021 ;

ARRETE

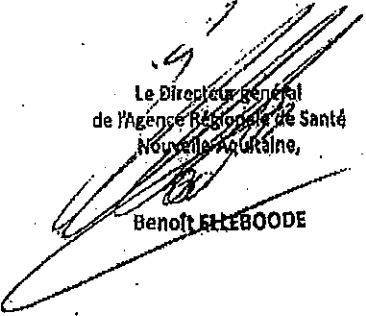
Article 1 : La révision du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé de la région Nouvelle Aquitaine portant sur les objectifs quantifiés de l'offre de soins, est adoptée.

Article 2 : Les nouvelles dispositions faisant l'objet de la révision sont intégrées au schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé de Nouvelle Aquitaine.

Elles sont accessibles sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante :
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

Article 3 : Le Directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de santé de Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle Aquitaine.

A Bordeaux, le **12 AOUT 2021**



Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine,

Benoît ELLEBOUDE